Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_20-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Nathalie PERRIN, adjointe au maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025
- Présents : M^me^ PERRIN, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, M. LE SQUER, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M. MALARDÉ, M. CADORET.

– Absents ayant donné pouvoir : M. BONHOMME à M^me^ PERRIN, M. LE FÉE à M. GUILLO, M^me^ LIOT à M^me^ BERNARD, M. BOULARD à M. LE SQUER, M^me^ GOURVÈS à M^me^ MARROT, M^me^ KERDAVID à M^me^ LECOINTRE, M. PELLETIER à M. LE FLOCH, M^me^ PESQUER à M. MALARDÉ.

- Absent : M^me^ BROTONNE, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITÉ

Question n° 20 — **APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN (MORBIHAN ÉNERGIES)**

EXPOSÉ de Mme PERRIN, adjointe à l'urbanisme et présidente de séance

Par délibération n°2025-49 en date du 23 septembre 2025, le Comité syndical de Morbihan Énergies a approuvé une nouvelle version des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan ainsi que la mise à jour des annexes n° l et n° 2.

Cette modification des statuts vise à :

- Clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat (en particulier la nécessité de mentionner explicitement en compétence statutaire à caractère optionnel « la production d'énergie renouvelable»).
- Actualiser les statuts pour intégrer les récentes évolutions législatives (notamment « personne morale organisatrice» (PMO) dans les opérations d'autoconsommation collective d'électricité, le « schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques» - SDIRVE -).
- Préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce.
- Mettre à jour l'annexe n° l « Liste des membres », intégrant l'adhésion de nouveaux membres (Belle-lie-en-Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploërmel Communauté). Les 13 intercommunalités à fiscalité propre du Morbihan sont désormais membres de Morbihan Energies.
- Mettre à jour l'annexe n°2 « Liste des collèges électoraux » pour les communes membres de moins de 20 000 habitants, tenant compte de la création des communes nouvelles et des évolutions démographiques.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_20-DE

Pour que cette modification soit effective, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et 5211-5-11 du code général des collectivités territoriales). La commune est donc appelée à se prononcer sur cette modification statutaire, dans le délai de 3 mois à compter de la notification (soit avant le 30 décembre 2025). A défaut de délibération dans le délai imparti, la décision sera réputée favorable.

DÉLIBÉRÉ

— VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;

— VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;

— VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;

— VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;

— VU la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025 approuvant la modification des statuts de Morbihan Energies ;

— VU l'avis de la commission affaires générales en date du 2 décembre 2025 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

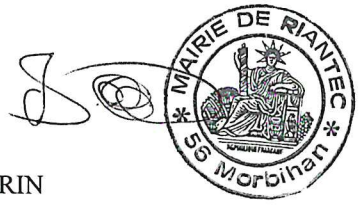
— D'APPROUVER les modifications des statuts de Morbihan Energies ainsi que la mise à jour des annexes n° l et n° 2 conformément à la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025.

— DE CHARGER le maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.

Pièces jointes au projet :
– Statuts modifiés de Morbihan Energies (annexe 11) ;
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

A Riantec, le 17 décembre 2025,

L'adjointe au maire, présidente de séance — La secrétaire de séance,



Nathalie PERRIN — Dominique BERNARD